FORMULE 76C

Loi sur les tribunaux judiciaires

AVIS DE MISE EN ÉTAT EN VUE DE LA CONFÉRENCE PRÉPARATOIRE AU PROCÈS

(titre)

AVIS DE MISE EN ÉTAT EN VUE DE LA CONFÉRENCE PRÉPARATOIRE AU PROCÈS

L'action est en état en vue de la conférence préparatoire au procès en ce qui concerne *(désigner la partie)* et celui-ci (celle-ci) procède à l'inscription de l'action pour instruction. La conférence préparatoire au procès dans le cadre de l'action se tiendra comme prévu et l'instruction de l'action aura lieu à son tour de rôle, sauf ordonnance contraire du tribunal.

CERTIFICAT

JE CERTIFIE qu'une conférence en vue d'une transaction a eu lieu conformément à la règle 76.08.

Date *(signature)*

(Nom, adresse et numéros de téléphone et de télécopieur de l'avocat ou de la partie qui donne l'avis.)

DESTINATAIRE : (*Nom et adresse de l'avocat ou de la partie qui reçoit l'avis.*)

RCP-F 76C (1er novembre 2005)